

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

LUNDI 03 MAI 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joelle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	ERAUD Alec, EXBRAYAT Michel, FRITSCH Guillaume, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SIMON Hervé, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif sont présents, dont au moins le Président, le Secrétaire Général ou le Trésorier Général. Le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Point d'actualité	1
2. Reporting Commission Numérique	1
3. Convention FFTRI-FFCK-RAIDS-Ajout de nouvelles dispositions	2
4. Règlement intérieur de la Commission Nationale d'Arbitrage	2
5. Dérogation Accès Powerman Embrun	2

1. Point d'actualité

La F.F.TRI. a obtenu 85 600€ du fond de compensation mis en place par l'Etat au bénéfice des fédérations et géré par l'agence nationale du sport. Ce fond de compensation était de 10 Millions d'euros à répartir entre les fédérations qui ont répondu. A titre d'information, il y a eu 97 fédérations qui ont répondu afin de pouvoir obtenir un financement, et 85 fédérations ont obtenu un accompagnement financier. Le fond de compensation pourra éventuellement monter jusqu'à 20 Millions d'euros.

Le fonds de compensation a été réparti selon deux critères importants : la perte financière de licence et la saisonnalité.

2. Reporting Commission Numérique

Michel EXBRAYAT, Président de la Commission Numérique, présente les actions et propositions de la commission.

La Commission souhaite plus de services, plus d'immersion, plus d'histoires, plus de formats originaux, plus de "live" autour d'une seule et unique plateforme d'accès qui est "fftri.com".

L'objectif est de créer un espace personnel sur "fftri.com" afin de centraliser tous les services et de simplifier l'identification et la navigation des utilisateurs.

De mars 2021 à Juin 2021 la Commission réalise un état des lieux de l'existant, identifie les fonctionnalités nouvelles à intégrer, prépare les fondations de la future structure numérique, traite les problématiques actuelles.

A partir du mois de juillet 2021, la Commission construira le cahier des charges et proposera un appel d'offres pour le choix du prestataire.

La Commission Numérique propose un point de situation au mois de décembre 2021.

3. Convention FFTRI-FFCK-RAIDS-Ajout de nouvelles dispositions

En relation avec la Commission Raids, le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK) vient de valider la proposition suivante :

- Permettre aux licenciés F.F.TRI de disposer d'un titre permanent FFCK.

Ce titre permanent permet aux licenciés F.F.TRI. :

- de couvrir du point de vue assurance leur pratique "sport de pagaies" ;
- de disposer des allègements d'équipements quant à la pratique du pack-raft dans le cadre de leur pratique club.

Lorsque le licencié F.F.TRI. sera licencié à la FFCK, il bénéficiera de droits identiques aux autres licenciés FFCK.

- Le Bureau Exécutif de la FFCK propose un tarif de 15€ pour la carte FFCK annuelle (sur année civile) "option loisir" et 20€ pour la carte FFCK "option compétition".

A titre d'information, les prix proposés sont de l'ordre du tiers du tarif appliqué aux licenciés FFCK.

Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité l'ajout de ces nouvelles dispositions.

4. Règlement intérieur de la Commission Nationale d'Arbitrage

Le règlement intérieur de la CNA prévoit une limite d'âge de 65 ans pour les arbitres "hors cadre". Deux arbitres nationaux viennent de dépasser la limite de 65 ans. La CNA souhaite que ces deux arbitres soient maintenus en activité.

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de suspendre cette limite d'âge dans l'attente de la refonte de ce règlement intérieur prévu pour la saison 2022.

5. Dérogation Accès Powerman Embrun

Powerman Embrun a formulé une demande de dérogation pour ses distances de course dans une saisine adressée à la CNS le 1er avril 2021.



Le 7 avril 2021, la CNS accorde la dérogation mais n'autorise pas la participation des cadets sur la distance **S**.

Le 9 avril 2021, Powerman conteste et demande la révision de la décision uniquement pour le cas de deux athlètes cadets bénéficiant d'un report d'inscription 2020.

Une demande de surclassement a été effectuée auprès de Gérard Honnorat. Les athlètes ne répondant pas aux critères, le surclassement n'est pas possible.

Après examen de cette saisine, le Bureau Exécutif, à l'unanimité, décide de confirmer la décision de la CNS et ne permet pas à la catégorie Cadet de participer à l'épreuve S du Powerman Embrun. Un courrier sera adressé à l'organisateur ainsi qu'à la Ligue Régionale.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général